



**Les multiples problèmes observés au sein de la Panthère Sportive du Ndé ont connu un tournant décisif à la réunion que présidait hier jeudi 1er Mars Me Dieudonne Happi, en présence du gouverneur de la région de l'Ouest.**

Lors de cette réunion tenue dans les services du gouverneur de l'Ouest, le comité de normalisation par le biais de Me Dieudonne Happi a renoncé à la volonté des chefs du Ndé, plus précisément le chef Bahouac, qui autosait à l'homme d'affaire Jules François Famawa de créer une nouvelle Panthère.

C'est au cours de longs travaux achevés à plus de minuit, qu'il en ressort clairement que **Célestine Ketcha Courtès** est la présidente reconnue de l'association panthère sportive du Nde , et que le chef Bahouac n'avait pas qualité de signer une convention au nom de l'association. Comme quoi il aurait usurpé le titre de président de l'association.

**Me Dieudonné Happi** a réussi à démontrer à l'avocat de **Jules François Famawa** que l'assemblée générale tenue à Bangangte le 04 février dernier était illégale. Selon lui, seul la Panthère SA de **Chantal Lewat** pouvait discuter le championnat professionnel MTN Elite Two.

Toutefois, il a été recommandé au camp d'en face de rejoindre la Panthère SA de Chantal Lewat (PCA), car selon Célestine Ketcha Courtès « les portes restent ouvertes à **Jules**

**François Famawa** et cie ».

Au finish, c'est donc la Panthère Sportive du Ndé SA qui pourra discuter le championnat MtN Elite Two dans quelques jours.

Une situation qui attend le mot d'ordre venant de la Fécafoot.

---